



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Brayе
et de l'Anille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260527-20260518-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026

Délibération N°20260518

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept mai à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-lès-Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Date de convocation

19 mai 2026

Date d'affichage

19 mai 2026

Nombre de conseillers

En exercice 41

Présents 33

Votants 39

Étaient Présents :

Mmes BESNIER Claire, BRIGANT Nicole, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, DUPONT Isabelle, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,

MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GAUTHIER Renaud GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, **membres titulaires**, M. ISAMBERT Stéphane, **membre suppléant**.

Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale, participe sans voix délibérative.

Étaient excusés :

Mme BONNEFOY Béatrice donne pouvoir à M. FONTAINE Eric
Mme CHAUVEAU Pascale donne pouvoir à M. GAUTHIER Renaud
M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. CORBIN Olivier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. RALUY Hugues donne pouvoir à M. GAULTIER Philippe
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
Mme NADREAU Olivia
M. POTTIER Louis

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET : SDIS 72 – RAPPORT D'ACTIVITE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1424-1 à L1424-8 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille ;

La Présidente de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante le rapport d'activité du SDIS.

Après avoir pris connaissance, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2025 du SDIS.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
GAUTHIER Renaud

Saint Calais, le 27 mai 2026

La Présidente,
Françoise LELONG

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS